

BRIGITTE THÉBAUD

LE FONCIER DANS LE SAHEL PASTORAL

Situation et perspectives

Dans les sociétés sahéliennes, où l'agriculture et l'élevage constituent la principale source d'alimentation et de revenus, la tenure des terres est toujours délicate à mettre en évidence. Elle touche directement les droits d'accès, les droits d'usage, et, en fin d'analyse, les rapports de domination que l'homme entretient avec les ressources naturelles.

En milieu pastoral, cette difficulté est d'autant plus grande que les pasteurs laissent derrière eux une trace souvent discrète et passagère. Cette trace peut aussi varier géographiquement selon les saisons et les années, surtout dans des épisodes secs au cours desquels les déficits pluviométriques obligent à modifier les itinéraires de parcours. À l'inverse des agriculteurs, les pasteurs ne semblent pas avoir une emprise foncière stable sur de vastes aires pastorales, et celles-ci restent donc partagées entre un grand nombre d'utilisateurs. On pourrait être tenté d'en conclure que le pastoralisme nomade ne peut faire l'objet d'une tenure foncière au sens strict, c'est-à-dire d'un mode de répartition des terres et d'exploitation des sols (Le Roy, 1970 cité par Dupire, 1975).

À la fin des années soixante, cette thèse fut confortée par la célèbre « Tragédie des Communs » de Hardin (1968). Dans son article, ce spécialiste en biologie génétique s'interroge sur le devenir d'une planète aux ressources limitées et surexploitées par une population en croissance exponentielle. Selon lui, le penchant naturel de l'homme vers l'individualisme constitue une entrave majeure à l'émergence spontanée d'une gestion collective et rationnelle des ressources naturelles. À titre d'exemple, Hardin examine le cas du pastoralisme, où les pâturages sont une ressource de libre accès mais exploitée par des éleveurs qui détiennent chacun un troupeau individuel. Dans un tel contexte, chaque berger cherchera à augmenter la taille de son troupeau afin de

maximiser ses profits personnels, tandis que la perte de ressources en eau et en pâturages est infime, puisque répartie entre un grand nombre de consommateurs. A l'échelle d'une région, ce comportement aboutira inexorablement à une croissance illimitée du cheptel et à une dégradation irréversible du milieu.

A l'encontre de cette vision mythique d'un pasteur sahélien « irrationnel » et « errant à la recherche de pâturages », notre propos est de montrer que l'accès aux ressources peut faire l'objet de règles bien précises, tout en préservant une flexibilité indispensable. Toutefois, depuis les années soixante-dix, l'efficacité de ces modes d'occupation de l'espace a été compromise par des processus socio-économiques souvent extérieurs à la sphère pastorale et que les sécheresses successives n'ont fait que mettre en lumière (Thébaud, 1988). En ce sens, la théorie de Hardin tient davantage d'une tragédie annoncée que d'une représentation réaliste des sociétés pastorales sahéliennes.

L'analyse qui suit porte avant tout sur le Sahel sec, ce qui exclut les régions où les ressources pastorales sont stables et abondantes, par exemple, le delta intérieur du Fleuve Niger au Mali, avec les bourgoutières. C'est le Sahel pastoral qui retiendra notre attention, c'est-à-dire celui où l'agriculture n'interfère pas normalement de façon significative avec l'utilisation des terres. Au cours des vingt dernières années, la place de l'élevage en milieu agro-pastoral est devenue très précaire, en raison de l'ampleur des défrichements agricoles sur les pâturages interstitiels. L'analyse de ce problème dépasse toutefois le cadre de notre exposé.

Au Sahel des éleveurs, le Niger oriental, où nous avons poursuivi des travaux de recherche et de développement de 1983 à 1989, fournira un cadre privilégié de référence. D'autres régions pastorales, telles que le Ferlo dans le nord du Sénégal ou le Sahel Burkinabè, seront également évoquées.

LE NIGER ORIENTAL (Département de Diffa)

Situé dans l'extrême est du Niger, le Département de Diffa couvre 140 000 km² (y compris la partie nord-ouest du Lac Tchad), soit environ 10 % du territoire national (Fig. 1). Ce département a une frontière commune au nord avec celui d'Agadez, celui de Zinder à l'ouest et avec le Tchad à l'est. Au sud, la rivière Komadougou sert, sur 150 km, de ligne de démarcation naturelle avec le Nigeria. Le département est divisé en trois arrondissements d'une superficie inégale Mainé-Soroa, Diffa et N'Guigmi.

Au-delà de ce découpage administratif, quatre régions naturelles se dégagent nettement (Fig. 2).

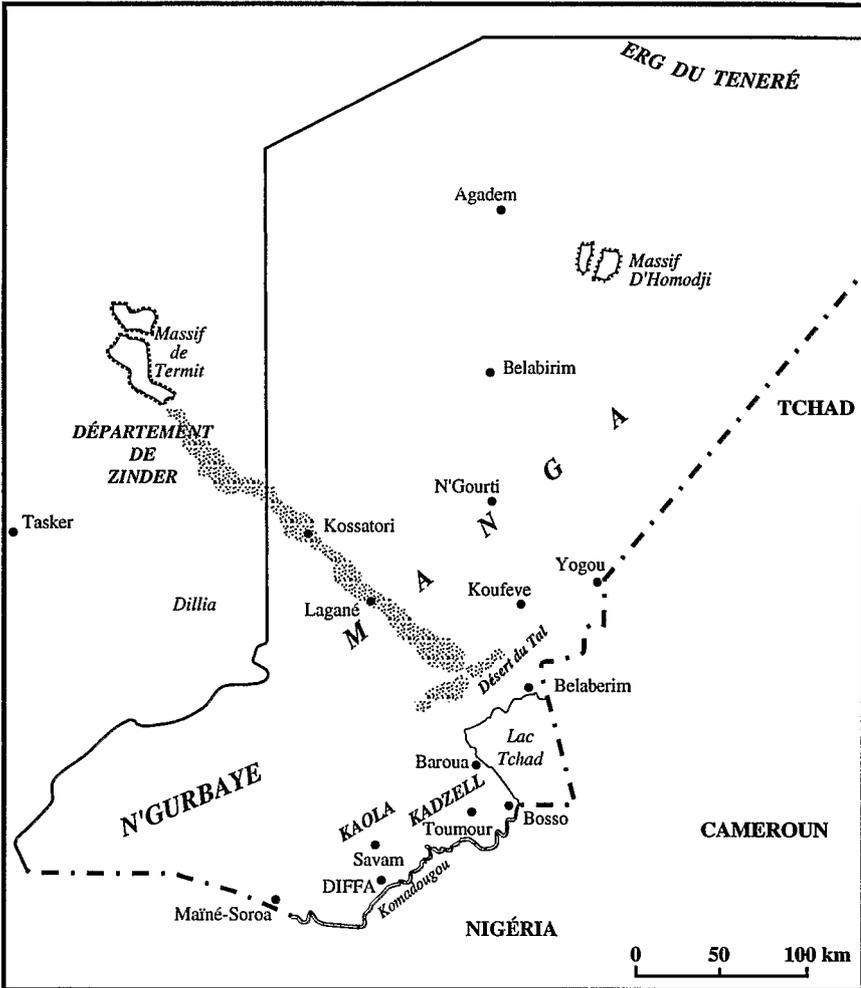


Figure 1
Le Département de Diffa au Niger

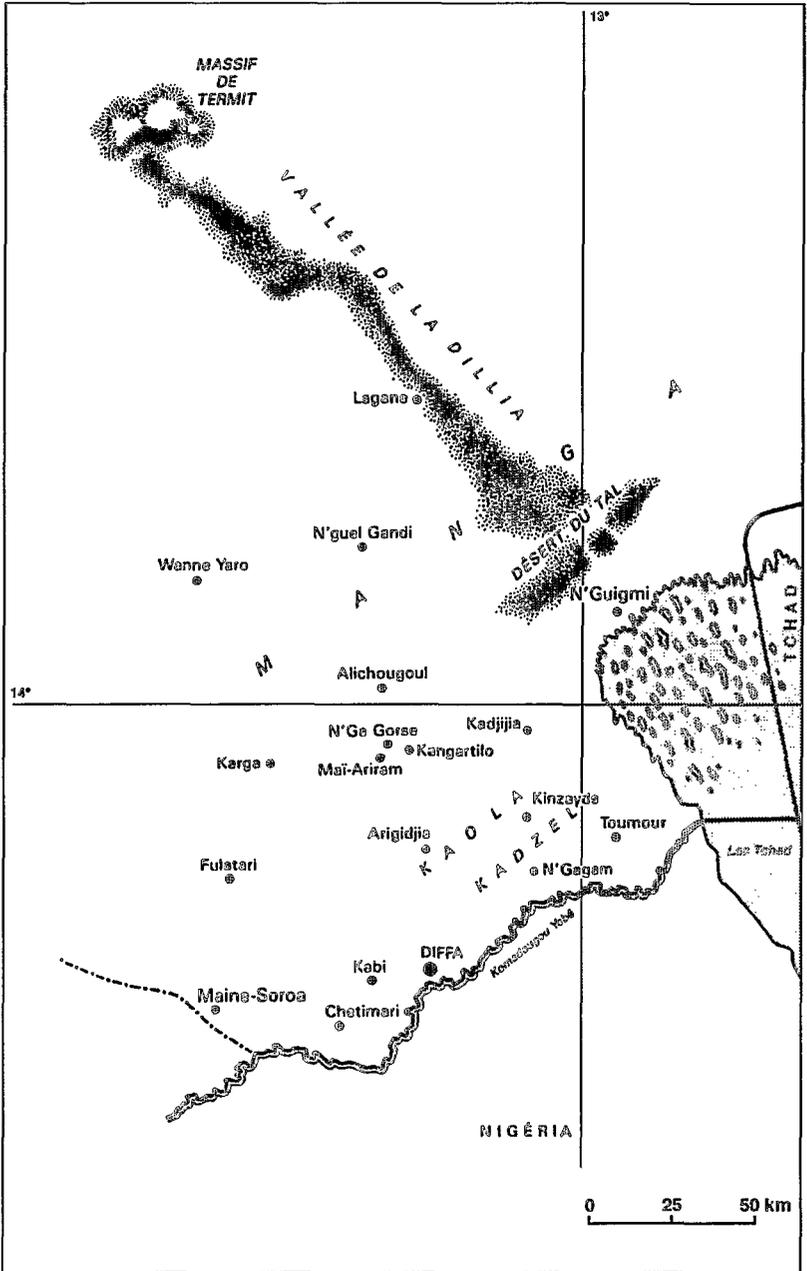


Figure 2
Les régions naturelles à Diffa

Au nord immédiat de la Komadougou, le Kaola est une plaine pastorale avec des sols « compactés » où les puits atteignent de grandes profondeurs. Les troupeaux la fréquentent toute l'année. A l'ouest, le N'Gurbaye est une vaste région de cuvettes à vocation agricole dont certaines servent aussi à l'exploitation du natron ⁽¹⁾.

A l'est, la plaine du Kadzell forme un triangle dont les trois côtés sont le Kaola à l'ouest, le bord du Lac à l'est et la rivière Komadougou au sud. Rigoureusement plane, cette zone est fréquentée par les éleveurs surtout en saison des pluies, du fait de ses vastes mares ; en saison sèche, elle reste généralement vide, en raison de l'épuisement précoce des pâturages.

Le très vaste plateau du Manga couvre le reste du territoire départemental et s'étend de part et d'autre de la vallée fossile de la Dillia. Ce plateau est constitué de dunes mortes orientées du nord-ouest au sud-est et entrecoupées de vastes dépressions (appelées communément « cuvettes ») au fond desquelles la nappe phréatique est accessible à moins de 30 m. La construction artisanale de points d'eau y est donc facile. En 1975, le Bureau de Recherche Géologique et Minière (BRGM) a estimé à environ 1500 le nombre de puits traditionnels. Leur profondeur reste faible (entre 15 et 25 m) et leur construction est une entreprise collective, lancée le plus souvent par le groupe de familles résidant autour d'une cuvette. Leur débit limité permet d'abreuver un maximum de 150 à 200 UBT ⁽²⁾ par jour. Du fait de la finesse du sable, la durée de vie de ces ouvrages hydrauliques excède rarement 5 ans. Depuis les années cinquante, les programmes d'hydraulique moderne se sont traduits par un maillage interstitiel d'environ 350 puits cimentés et d'une quarantaine de forages jaillissants (sans station de pompage) qui rejoignent des nappes artésiennes plus profondes.

Avec une moyenne pluviométrique de 300 mm entre 1951 et 1983, le Niger oriental présente un caractère pastoral marqué. En dehors des cuvettes du N'Gurbaye, l'agriculture n'a pu se développer que grâce à l'écoulement saisonnier de la rivière Komadougou et à la décrue annuelle du Lac Tchad, dont les eaux se sont cependant retirées du territoire nigérien au début des années quatre-vingt.

Il est indéniable que l'aridité naturelle du Niger oriental a constitué un facteur historique de sous-peuplement. Estimée en 1985 à seulement

1. Efflorescences salées de carbonate de sodium hydraté naturel apparaissant fréquemment dans le fond de ces cuvettes (par phénomène de capillarité).
2. Unité de Bétail Tropical : animal de référence pesant 250 kg

190 000 habitants, la population de Diffa comporte trois principaux groupes : les Kanouri (58 %), les Peul (27 %) et les Toubou (10 %). Au sein des Kanouri, dont la présence à Diffa est très ancienne, on distingue :

- les Mobeur, répartis le long de la Komadoukou ; ils pratiquent à la fois le maraîchage en zone alluviale (poivrons et piments séchés) et la culture de mil pluvial sur les versants sableux,
- les Kanembou, rassemblés au bord du Lac ; ils combinaient, jusqu'au retrait des eaux, la culture très productive du sorgho de décrue avec l'élevage dans l'arrière pays ,
- les Manga, éparpillés à travers le N'Gurbaye et les franges méridionales du Manga ; ils pratiquent à la fois la culture du mil pluvial et l'élevage de bovins et de petits ruminants.

L'arrivée des Peul dans le Niger oriental remonte seulement au début du siècle : ils venaient du Niger central et du Nigeria. Le plateau du Manga a constitué une terre d'accueil privilégiée, surtout au sud de la Dillia, avec ses vastes cuvettes et son eau peu profonde. Le peuplement Peul est constitué de deux branches bien distinctes, les FulBe et les WoDaaBe.

Les FulBe sont des agro-pasteurs cultivant le mil pluvial et élevant des troupeaux mixtes (bovins-petits ruminants et plus rarement camelins). Ils résident de façon stable autour des cuvettes pastorales par groupes de familles ayant généralement des liens étroits de parenté. Les WoDaaBe demeurent des pasteurs nomades déplaçant régulièrement leurs campements temporaires, selon les saisons. Malgré cette mobilité, les trois principaux clans WoDaaBe de Diffa (Suudu Suka'el, Jijiru et Bii Ute'en) s'identifient chacun à un territoire souvent défini par les mares d'hivernage et les puits de saison sèche. Ils entretiennent avec les FulBe des relations étroites, notamment pour l'accès aux puits traditionnels en saison sèche.

Les Toubou occupent le plateau du Manga situé au nord de la Dillia et qui correspond à une zone aride où les densités de population sont les plus faibles du département, avec environ 0,3 habitants au km². Au sein des Toubou, on distingue trois groupes : les Teda, les Daza et les Azza.

Les Teda occupent l'extrême nord du Manga, jusqu'à la frontière libyenne. Leur économie repose à la fois sur l'élevage de camelins et sur la production dattière dans les palmeraies. Les Daza fréquentent la partie méridionale du Manga mais ils restent sur la rive nord de la vallée de la Dillia qui établit ainsi une frontière tacite avec le territoire Peul, même si elle peut être transgressée à l'occasion. Jusqu'au début des années soixante-dix, les Daza étaient des agro-pasteurs bouviers.

Depuis, ils se sont convertis à l'élevage camelin. Parmi les différents clans Daza, il convient de mentionner les Daza Kecherda Toumelia qui occupent la rive nord de la Dillia et les Daza Ouendalla répartis à l'est, jusqu'à la frontière tchadienne. Au début du siècle, le territoire des Daza Ouendalla s'étendait jusqu'aux bords de la Komadoukou. Les témoignages oraux et les recherches historiques ((Maikorema, 1985) semblent concorder sur le fait que leur remontée au nord de la Dillia a été influencée par l'attitude protectionniste adoptée par l'administration coloniale envers les premiers arrivants Peul.

Enfin, les Azza constituent un groupe casté et lié aux Teda ou aux Daza par un rapport d'allégeance qui se manifeste, entre autres, par l'adoption des mêmes marques pour les chameaux. En plus de leurs activités agro-pastorales, les Azza sont aussi forgerons, fabricants de nattes et puisatiers. Il faut également signaler la présence de groupes arabes minoritaires qui vivent en étroite proximité avec les Toubou. Il s'agit des Ouled Sliman et des Schuwa.

LES FONDEMENTS DE L'ÉCONOMIE PASTORALE

Dans le Sahel pastoral, l'élevage d'animaux domestiques est une façon privilégiée de tirer parti de régions faiblement arrosées où l'agriculture pluviale serait trop aléatoire. La conversion des végétaux en viande et en lait représente une meilleure utilisation des ressources qu'une économie basée seulement sur la chasse et la cueillette (Sandford, 1983). L'unique saison des pluies, ou « hivernage », y est courte (de juin à septembre), mais suffisante pour assurer la croissance et la reproduction de pâturages herbacés où dominent les graminées annuelles. Pendant la longue saison sèche froide, puis chaude, l'herbe se dessèche sur pied et se transforme en un stock de paille qui ne pourra aller qu'en diminuant jusqu'aux nouvelles pluies, soit sept à neuf mois plus tard. Cependant, la valeur nutritive de cette paille est trop faible pour satisfaire les exigences alimentaires du bétail (matière azotée et vitamines). Pour compenser ce déficit, l'accès aux feuilles et aux fruits des arbres s'avère essentiel pendant la saison sèche. Le couvert arboré et arbustif est souvent clairsemé sur les interfluves, mais il devient plus dense dans les dépressions interdunaires et les bas-fonds (comme les cuvettes du Manga), ce qui donne à ces espaces une valeur stratégique.

La production primaire est liée, d'une part, au volume des précipitations et, d'autre part, à leur répartition dans le temps et dans l'espace. Une pluviométrie annuelle médiocre mais composée d'averses régulières et bien réparties dans l'espace pendant l'hivernage peut fournir une production herbacée meilleure qu'une pluviométrie élevée

mais concentrée en quelques pluies très fortes (Bille, 1974). En conséquence, la quantité et la qualité des pâturages disponibles pendant une saison des pluies et, surtout, le stock de paille sur pied qui subsistera pendant la saison sèche suivante varient d'une année à l'autre.

Pour qu'un pâturage soit effectivement consommé, il faut aussi qu'il y ait de l'eau à proximité pour abreuver les troupeaux. Un pâturage est accessible aux animaux dans un périmètre fixe d'environ 15 à 20 km autour d'un point d'eau (Boudet, 1983). La saison des pluies satisfait facilement à cette exigence : à cette époque, les dépressions se transforment en mares naturelles, et les animaux peuvent s'abreuver librement. En revanche, en saison sèche, les mares se tarissent, et l'espace pastoral se polarise nécessairement autour des points d'eau profonds, comme les puits ou les forages (Milleville *et al.*, 1982).

Face à la dispersion des ressources et à leurs variations inter-annuelles, la mobilité constitue une stratégie de base surtout en saison des pluies pendant laquelle la strate herbacée est en croissance (Western, 1974). En saison sèche, au contraire, la mobilité diminue et se restreint autour des points d'eau profonds. Après les récoltes, le rapprochement des zones agricoles permet aussi de profiter des sous-produits des cultures à travers les contrats de fumure. A Diffa, cette pratique est surtout le fait des clans WoDaaBe qui passent l'hivernage dans le Kadzell, ce qui leur permet de profiter des résidus des cultures céréalières des Mobeur.

Enfin, les périodes de sécheresse constituent non pas une situation d'exception mais un véritable facteur de production. Les stratégies auxquelles les pasteurs doivent avoir recours peuvent être multiples. L'une des plus efficaces consiste à se replier vers des régions méridionales mieux arrosées pour sauvegarder les noyaux reproducteurs. Dans le contexte particulier au Niger oriental (où le Lac Tchad constitue une plaque tournante entre plusieurs pays), le Nord du Nigeria, le Kanem tchadien ou le Nord du Cameroun offrent différentes zones d'accueil. Pendant la sécheresse de 1983-1985, la partie asséchée du Lac a fourni un nouvel espace de repli que de nombreux éleveurs Peul et Toubou ont exploré avec plus ou moins de succès. Le terrain accidenté limitait les déplacements des troupeaux, l'absence de règles d'accès favorisait le banditisme et l'écologie du lac se révélait peu favorable aux animaux provenant des terres sèches.

LA MAÎTRISE DE L'ACCÈS AUX RESSOURCES PASTORALES

Une mobilité pensée et réfléchie

Face à des ressources aléatoires et dispersées, le pastoralisme sahélien repose sur des systèmes d'exploitation qui opèrent constamment « en équilibre instable ». La primauté de la mobilité physique comme stratégie de base montre bien la nécessité constante, pour les pasteurs, de compenser l'alternance de bonnes et de mauvaises périodes de productivité des pâturages. Ils tirent judicieusement parti de l'hétérogénéité des ressources, plutôt que de miser sur leur stabilité ou leur uniformité.

L'errance pastorale n'est pourtant qu'apparente, car les déplacements reposent sur une connaissance intime des paysages traversés. Le vocabulaire des pasteurs se montre riche lorsqu'il désigne les reliefs, les plantes, l'eau, les sols et leurs transformations au fil des saisons. Pour les WoDaaBe, la reconnaissance des pâturages par un éclaireur (*garsoo*) signifie une restitution détaillée de ses observations, comme la présence « d'herbe tendre, bien levée sur le sol et arrosée par une pluie récente », ou « l'herbe plus dense dans les plaines rougeâtres et argileuses trempées d'eau » (Bonfiglioli, 1981). Chez les FulBe de Diffa, la forme des cuvettes, souvent désignée d'un terme imagé, ou la présence de certaines espèces arborées en leur fond seront autant de points de repère efficaces pour indiquer le tracé d'un parcours. Plus tard, la mémoire du regard peut aussi conduire la main lors d'une reconstruction physique de l'itinéraire suivi, ainsi qu'en témoignent les cartes établies par des bergers touareg et rapportées par Bernus (1988), où le réseau hydrographique fossile fournit une clef privilégiée de lecture.

Grâce à cette connaissance sans cesse renouvelée, la mobilité pastorale apparaît pensée et réfléchie. Pour chacune des huit saisons pastorales de l'année, la direction et l'amplitude des déplacements adoptés par chaque clan WoDaaBe de Diffa tiennent compte d'une multitude de facteurs : nature des sols, rythme de croissance et composition de la strate herbacée, distribution des mares, proximité des marchés, emplacement des couloirs pour la vaccination du bétail, espaces de cueillette, aires de rassemblement des groupes de parenté, rapprochement des villages agricoles après les récoltes afin de conclure des contrats de fumure et profiter ainsi des résidus des cultures.

L'accès à l'eau

La répartition des ressources entre communautés pastorales devient cruciale en saison sèche. Le pâturage est constitué d'un stock alimentaire de qualité médiocre auquel les animaux ne peuvent accéder que dans un rayon fixe autour d'un nombre restreint de puits profonds. Le point d'eau n'est plus alors une richesse en soi, mais bien un moyen d'accéder à la véritable richesse que constitue le pâturage (Benoît, 1984).

Dès lors, la gestion de l'accès à l'eau peut devenir une façon privilégiée de régulariser le flux d'animaux et de maîtriser le rythme de consommation des pâturages. Ainsi, chez les FulBe de Diffa, l'ensemble d'un groupe de parenté résidant autour d'une cuvette conserve un accès inconditionnel au puits traditionnel. Cet accès peut même être élargi à d'autres familles parentes ou amies vivant sur des cuvettes voisines ou éloignées. Toutefois, ce droit prioritaire n'est jamais exclusif. L'accès au puits est aussi ouvert à des éleveurs de passage, sous forme de contrats d'abreuvement. Ces contrats peuvent être conclus pour une durée définie chaque année ou seulement « à la pièce », dès l'arrivée d'un berger de passage. Si l'état des pâturages est médiocre, le nombre de jours accordé sera limité. Lorsqu'un troupeau montre des signes évidents de maladie contagieuse, l'abreuvement pourra être refusé ou bien le berger devra laisser ses animaux à l'extérieur de la cuvette et transporter l'eau avec ses ânes. La rémunération se fait de façon immédiate en nature (thé, sucre) ou, plus rarement, en espèces. Elle peut aussi se matérialiser plus tard par des prêts de femelles reproductrices ou par une participation monétaire à l'entretien du puits.

Le fait que plusieurs droits d'accès à la même ressource puissent être revendiqués par différents utilisateurs offre plusieurs avantages. Les contrats d'abreuvement favorisent les alliances entre communautés. L'arrivée conjoncturelle de bergers étrangers à la zone ne provoquera pas de surcharge, même en mauvaise année, car ils devront être très mobiles d'un puits traditionnel à l'autre. De cette façon, la charge animale additionnelle se dispersera de façon diffuse. Grâce à la maîtrise de l'accès à l'eau, les mouvements des animaux autour du puits peuvent aussi reposer sur une utilisation optimale des ressources. Pendant la saison sèche froide, les troupeaux sont conduits à la périphérie de l'aire desservie par le puits. La distance à parcourir pour l'abreuvement sera maximale mais la température fraîche limitera les besoins en eau des animaux et réduira leur perte d'énergie à la marche. Par contre, en saison sèche chaude, les troupeaux se rapprocheront du puits où ils pourront boire tous les jours et sans s'épuiser.

Le réseau des points d'eau habituellement fréquentés en saison sèche fournit ainsi une trame foncière évidente. Elle est incontestable chez les FulBe de Diffa, dont l'appartenance territoriale est liée aux cuvettes et à leurs points d'eau. Mais cette trame foncière se manifeste tout autant chez les WoDaaBe nomades, qui affectionnent les régions à forte densité de puits traditionnels sur lesquels ils concluent régulièrement des contrats d'abreuvement avec les FulBe. Les pâturages y sont souvent de meilleure qualité, le faible débit du puits limite le nombre d'animaux à l'abreuvement et les temps d'attente sont réduits. Le troupeau reste calme et les femelles donnent plus de lait.

A l'échelle d'une région, la dispersion de points d'eau de faible débit dont l'accès est contrôlé permet, en outre, une exploitation idéale de la biomasse disponible, indépendamment de ses variations d'une année à l'autre. Ce fait important fut confirmé par le Projet d'Hydraulique Pastorale du Département de Diffa ⁽³⁾, après l'hivernage 1988 qui avait laissé une moyenne élevée de 1 500 kg de matière sèche à l'hectare. En particulier, une étude pendant dix mois consécutifs a permis de localiser 18 puits traditionnels et un puits cimenté dans un rayon de 7 km à peine, soit une capacité hydraulique de 32 m³ à l'heure, pouvant théoriquement abreuver 8 800 UBT en 8 h. Dans le même temps, le recensement systématique des animaux à l'abreuvement a montré une charge animale parfaitement adaptée à la biomasse disponible. En bonne année, le maillage relativement fin permettait à des charges animales élevées d'exploiter de façon optimale les pâturages tout en bénéficiant d'un abreuvement normal. En mauvaise année, la densité et la dispersion du réseau de puits traditionnels conduisaient les troupeaux à consommer lentement des ressources limitées et éparpillées (Thébaud, 1992). Grâce à la fragmentation extrême de l'offre en eau, les pasteurs se retrouvent presque dans les conditions optimales de l'hivernage, avec la multiplication des mares.

L'appartenance territoriale conférée par le point d'eau se vérifie également chez les Toubou de N'Guigmi. En outre, l'amplitude spatiale requise par l'élevage camelin peut concourir à structurer des terrains de parcours socialement contrôlés (Bourgeot, 1986), malgré un peuplement humain et animal très lâche. Dans ses « Souvenirs du Sahel », Chapelle (1987) rapporte une négociation ardue entre le capitaine de N'Guigmi et les Daza Ouendalla à propos des pâturages autour de Bedouaram où devaient se replier les pelotons méharistes de

3. Ce projet a été financé par l'Agence Canadienne de Développement International (ACDI) et exécuté, de 1986 à 1989, par une ONG, le Centre Canadien d'Études en Coopération Internationale (CECI).

Termit. L'argument des Toubou était invariable : « Ces pâturages sont les nôtres. C'est nous qui avons fait les puits. Nous ne pouvons pas aller chez les Kecherda ou chez les Arabes ». On était à la fin des années trente, et la négociation fut menée par une femme. Elle était l'épouse d'un chef de tribu Ouendalla, Kadela Taher, et c'est elle qui conclut le retrait des troupeaux de l'administration pour le compte de son clan.

Cette trame foncière peut émerger tout autant dans des régions pastorales où les eaux de surface sont prédominantes. Ainsi, dans le Nord du Burkina Faso, un chapelet de mares permanentes dont l'accès est très ouvert traverse de part en part la région de l'Oudalan. Barral (1974) y a défini le terme d'endodromie pastorale ⁽⁴⁾, qui désigne les aires pastorales à l'intérieur desquelles s'effectuent, selon un cycle annuel, les déplacements d'un nombre à peu près constant de troupeaux et de la population qui les accompagne. Chaque zone d'endodromie pastorale comporte un certain nombre de points d'eau pérennes utilisés en saison sèche par un cheptel donné, des parcours de saison sèche exploités à partir de ces points d'eau, des terrains de culture « nomades » ou des terroirs villageois généralement associés à ces points d'eau, des points d'eau temporaires de saison des pluies et les parcours qui leur sont associés. En fonction de cette définition, Barral dénombre pour l'Oudalan huit zones d'endodromie pastorale variant de 50 000 à 300 000 ha.

Territoire et terroirs d'attache

L'occupation de l'espace pastoral procède donc d'une dualité nécessaire de vastes territoires de parcours et de terroirs d'attache plus restreints, qui renferment souvent des ressources stratégiques : puits profonds, mais aussi bords de lac, de rivière, de fleuve ou de mares permanentes ou encore bas-fonds riches en ligneux. Sur les parcours de grande amplitude, des modes d'appropriation trop formels seraient non seulement dangereux mais aussi contre-productifs. Leur surveillance absorberait beaucoup de temps et de main-d'œuvre pour des bénéfices finalement marginaux. Le concept d'unités pastorales introduit au Niger centre-est et au Sénégal oriental ⁽⁵⁾, pendant les années quatre-vingt, a bien montré l'extrême difficulté pour les pasteurs de contrôler efficacement des territoires trop vastes.

4. Du grec « endon » et « dromos », qui signifient respectivement « à l'intérieur » et « course » ou « parcours » pris au sens de déplacements.
5. Il s'agit du Projet de Développement de l'Élevage dans le Niger Centre-Est (Banque Mondiale) et du Projet de Développement de l'Élevage dans le Sénégal oriental (Banque Mondiale, Caisse Française de Développement).

En revanche, lorsque les ressources sont stratégiques et confinées à des espaces plus facilement maîtrisables, l'emprise foncière devient déterminante, car il s'agit de lieux d'appartenance, de repli et de sécurité. Ces ressources peuvent faire l'objet de droits prioritaires au profit d'une communauté restreinte, pouvant même évoluer vers une appropriation individualisée, comme dans certaines bourgoutières. Pour les FulBe de Diffa, le terroir d'attache, c'est la cuvette pastorale (*luggere*), riche en ligneux et renfermant les puits traditionnels. C'est là où le groupe migratoire s'est fixé, c'est là où « ils sont assis ». Au début des années quatre-vingt, ils furent nombreux à abandonner leurs cuvettes et à migrer vers le Nigeria, pour fuir la sécheresse. Avant leur départ, ils avaient souvent déposé sur l'orifice de leurs puits une plaque de fer, ce qui n'a pas empêché le puits de s'effondrer quelques mois après. Mais ce geste symbolique équivalait à laisser une empreinte, laquelle fut d'ailleurs rarement contestée pendant leur absence. Lorsqu'ils revinrent, parfois après plusieurs années, ils se réinstallèrent aux mêmes endroits. Pour les WoDaaBe, c'est le *ngeendi*, le lieu d'attache où l'on revient tôt ou tard et qui est souvent matérialisé par le réseau de puits de saison sèche habituellement fréquentés. Chez les Peul du Fouta Toro, dans la moyenne vallée du Sénégal, les *leydi* désignent les aires de transhumance situées à proximité du fleuve et utilisées par le bétail en saison sèche. Les aires pastorales traditionnelles s'étendent en bandes parallèles et transversales par rapport au fleuve. Elles bénéficient d'un accès direct à l'eau et aux terres de décrue, tout en préservant un accès aux pâturages de l'arrière-pays (Schmitz, 1986). Cette dualité de vastes aires pastorales et d'espaces sécurisés à l'appropriation plus restreinte respecte bien la nécessité de noyaux et de marges, le besoin constant de flexibilité et l'acquisition « de l'ordre du centre par l'établissement du désordre à la périphérie » (Gallais, 1984, cité par Marty, 1989).

Appartenance territoriale et organisation sociale

La présence pastorale repose donc sur des habitudes de fréquentation d'aires d'hivernage et de saison sèche dont les contours sont délibérément flous pour conserver des marges de manœuvre qui peuvent s'avérer indispensables, certaines années. Cependant, la mobilité des hommes et des animaux présuppose la réciprocité. A Diffa, la possibilité d'accéder, par le biais de contrats d'abreuvement, à un vaste éventail d'aires de pâture conditionne la mobilité des FulBe, en saison sèche, lorsque les pâturages autour de la cuvette sont médiocres. C'est aussi une condition vitale d'insertion des WoDaaBe. Mobilité et réciprocité peuvent alors favoriser l'établissement d'alliances durables entre

différents utilisateurs des mêmes ressources. Au cours de la sécheresse de 1984-1985, les FulBe du Nord de Mainé-Soroa ont accueilli plusieurs groupes migratoires originaires de la région de N'Guigmi. Cet accueil fut préparé, organisé et suivi par des concertations régulières entre les chefs de tribus.

La maîtrise de l'accès aux ressources pastorales révèle ainsi un lien étroit entre l'occupation de l'espace et l'organisation sociale. Même si, en principe, « aucun groupe pastoral n'est limité territorialement (...), le caractère collectif et organisé des mouvements pastoraux engendre des communautés solidaires » (Dupire, 1972). Dans certains cas, la co-résidence sur les mêmes parcours ou autour des mêmes puits de saison sèche peut évoluer vers la co-parenté. Dans d'autres cas, comme chez les WoDaaBe, la transhumance d'hivernage se dirigera vers une aire de rassemblement, où devra se tenir la grande réunion annuelle. Pour les FulBe de Diffa, les accords de réciprocité conclus sur l'utilisation des puits ont aussi une fonction sociale : prêts d'animaux, négociations sur les heures d'abreuvement et sur la durée de séjour d'un berger sont autant de prétextes à développer des affinités et à renforcer des liens.

Les facteurs de déstabilisation

L'existence de règles d'accès et d'usage aux ressources contribue ainsi à la survie des sociétés pastorales. Force est de constater, pourtant, que les atteintes aux modes de gestion de l'espace ont caractérisé les vingt dernières années au Sahel.

L'espace pastoral s'est rétréci sous la pression d'une agriculture de plus en plus consommatrice d'espace. Dans beaucoup de pays, la colonisation agricole des terrains de parcours est antérieure aux années soixante-dix, puisque les conditions extrêmement favorables des années cinquante et soixante ont permis une montée parfois spectaculaire des cultures vers le nord. Les défrichements ont souvent touché les ressources clefs du milieu pastoral, comme les vallées, les bas-fonds et les abords fluviaux et lacustres. La fermeture des accès aux fleuves s'est particulièrement concrétisée dans le contexte des grands aménagements hydro-agricoles. Ainsi, dans la vallée du Fleuve Sénégal, la mise en place de périmètres irrigués a abouti à une véritable coupure entre l'agriculture et l'élevage, isolant encore davantage les Peul de la réserve sylvo-pastorale, dans le Ferlo central.

Dans le même temps, l'encombrement des régions agricoles méridionales a provoqué la disparition des jachères et, donc, des pâturages naturels qui assuraient l'alimentation du bétail issu du milieu agricole. Or, ces espaces pâturables offraient aussi des alternatives de repli essentielles pour les pasteurs en période de crise. La présence presque

accidentelle de l'agriculture à Diffa constitue une situation d'exception. Pourtant, en 1984, les périmètres maraîchers situés le long de la Komadougou ont formé un barrage efficace à la traversée des troupeaux allant se réfugier au Nigeria.

En outre, la maîtrise foncière des pasteurs a été très affectée par le manque de reconnaissance de droits acquis et par les effets pervers de l'hydraulique pastorale moderne. Du fait de leur accès public, les puits cimentés et les forages à gros débit ont abouti, dans certaines régions, à un véritable démantèlement des outils de gestion de l'espace qui étaient auparavant maîtrisés par les communautés pastorales (Thébaud, 1990).

A Diffa, ces effets pervers sont flagrants. Dans les zones où les puits cimentés ont été introduits à l'intérieur d'un maillage dense de puits traditionnels, ces derniers tendent à disparaître. On relève alors une concentration paradoxale des troupeaux autour d'un nombre réduit de points d'eau : « Pourquoi se fatiguer à reconstruire son puits quand n'importe qui peut manger tes pâturages et aller abreuver au puits cimenté d'à côté... »⁽⁶⁾. Également, la présence d'un réseau de puits et de forages publics au sud de la Dillia a permis aux pasteurs Toubou de s'infiltrer durablement – et ce, dès 1983 – dans les parcours habituellement fréquentés par les WoDaaBe et les FulBe. Les intrus étaient surtout les Daza Kecherda, stationnés juste au nord de la Dillia, et les Ouendalla, qui revendiquaient leurs droits anciens. Bien équipés en armes, les Toubou ont eu tôt fait d'assurer leur emprise sur les puits cimentés. En s'installant à leur périphérie, en maintenant nuit et jour un anneau infranchissable de camelins, et en interdisant l'accès aux Peul résidents, ils n'eurent aucun mal à expulser ces derniers. La situation s'est détériorée à partir de 1985 avec l'arrivée des Arabes Mohida en provenance du Tchad et attirés eux aussi par les puits publics. Pour les Fulbe, le puits cimenté de l'État est ainsi devenu le triste synonyme d'affrontement, de destitution et de perte d'appartenance territoriale.

La plupart des législations foncières en vigueur dans le Sahel de l'Ouest restent aussi très ambiguës sur le statut des terres pastorales. La reconnaissance de droits d'usage aussi bien établis qu'en milieu agricole demeure l'exception. Dans de nombreux cas, l'occupation pastorale n'est pas reconnue comme une forme effective de mise en valeur des terres au même titre que le défrichement et l'utilisation agricole. En conséquence, les droits pastoraux demeurent généralement

6. Propos de FulBe de la cuvette de Maï-Ariram, suite au creusage du puits public d'Alichougoul, sur la cuvette voisine (enquêtes personnelles, 1983).

précaires, notamment sur les espaces stratégiques comme les bas-fonds, les abords de fleuve, les vallées humides et les réserves sylvo-pastorales. L'affectation durable de terres de parcours à des groupes pastoraux organisés a été tentée à quelques reprises (notamment avec les « unités pastorales » évoquées précédemment), mais il s'agit de mesures ponctuelles, et dont les résultats sont plus que mitigés. Partout ailleurs, les droits pastoraux ont eu tendance à reculer devant l'agriculture.

Dans de telles conditions, rien d'étonnant à ce que chaque nouvelle sécheresse touche de plus en plus durement le milieu pastoral et à ce qu'une proportion sans cesse croissante d'unités domestiques se voient contraintes de quitter la sphère pastorale, sans trouver pour autant de solutions de rechange. Plusieurs bilans détaillés menés au cours des dernières années confirment que de nombreux pasteurs sont au-dessous du seuil de viabilité pastorale communément admis et qu'ils ne survivent qu'en adoptant de multiples stratégies (Nomao et Thébaud, 1987). Parmi elles, l'exode saisonnier d'une partie de la famille constitue une réponse fréquente pour alléger la pression familiale sur le troupeau résiduel. Les dernières sécheresses semblent aussi avoir exacerbé les phénomènes de différenciation sociale au sein des communautés pastorales, ainsi que le transfert de propriété du cheptel vers les groupes les plus nantis, qu'ils soient issus du milieu pastoral ou non.

CONCLUSION

Le terme de « foncier pastoral » désigne des réalités complexes, puisqu'il recouvre non seulement l'accès à la terre et à la végétation, mais aussi les minéraux (avec les cures salées), les produits de cueillette, les sous-produits agricoles et les points d'eau qui peuvent constituer la véritable ossature du système d'exploitation des ressources. C'est la diversité même de ces espaces qui conditionne l'efficacité pastorale : parcours de saison des pluies, réseaux de points d'eau de saison sèche mais aussi espaces des champs de culture où l'on négocie des contrats de fumure, espaces des marchés, espaces de repli temporaire ou de migrations durables (Marty, 1989).

Sur chacun des espaces fréquentés, les droits d'accès et d'usage sont souvent différents. Ils peuvent aller du partage occasionnel d'une aire de pâture avec un grand nombre d'autres utilisateurs (surtout en saison des pluies) jusqu'à des droits mieux définis sur un bas-fonds ou sur un point d'eau. En cas de crise, l'accès à des zones de repli doit être négocié, tout comme pour l'acquisition de contrats de fumure, parfois conclus à la pièce ou résultant d'affinités entretenues avec certains villages. L'exercice d'un droit prioritaire sur une ressource implique

la capacité d'en différer ou même d'en refuser l'accès. Toutefois, loin d'être systématique, le refus doit être justifié, souvent négocié, et son effet est temporaire. La priorité d'usage peut ainsi s'exercer sans déboucher sur un droit exclusif qui porterait une atteinte irréparable au principe de réciprocité, et par là même, à la mobilité pastorale.

La diversité des circonstances écologiques et la complexité des stratégies pastorales imposent des limites évidentes à une législation conventionnelle. En simplifiant et en uniformisant la réalité, soit on rend la loi inapplicable, soit on la transforme en un puissant outil d'exclusion, surtout si elle propose l'établissement de droits trop exclusifs sur les ressources clefs de la production pastorale. Ainsi, l'affectation de points d'eau et des pâturages situés dans un rayon de 25 km qui fut expérimentée dans le cadre du Projet Niger Centre-Est (Banque Mondiale) à la fin des années quatre-vingt constitua une menace sévère pour les communautés interstitielles comme les WoDaaBe. A l'inverse, une législation retenant tous les cas de figure possibles est paralysante, et son coût d'application par les administrations locales demeure souvent prohibitif.

Mobilité et flexibilité font parties intégrantes du système de production, et leur intensité peut varier en fonction d'une multitude de facteurs. Étant donné que les conditions d'adaptation à l'environnement physique, économique et social sont éminemment locales, il est impératif que les communautés pastorales non seulement fixent elles-mêmes les règles d'accès aux ressources pastorales, mais aussi en conservent la maîtrise. Plutôt que de se substituer à ces processus, la législation devrait fournir un cadre favorable en édictant des principes généraux mais indispensables : statut des bas-fonds et des points d'eau (sans inclure les pâturages situés dans leur aire d'emprise), préservation ou rétablissement d'accès aux bords de fleuves, de mares permanentes et de lacs, protection des terres pastorales contre le défrichement et statut légal de l'occupation pastorale. Dans les contextes pastoraux du Niger, du Ferlo sénégalais ou encore du Sahel Burkinabè, il s'agit d'enjeux décisifs.

L'expérience accumulée depuis le début des années quatre-vingts en matière de gestion de terroirs confirme l'intérêt d'une telle démarche, mais elle en révèle aussi les difficultés. Jusqu'à présent, la gestion des terroirs a trouvé peu d'applications en milieu pastoral, et elle peut facilement se transformer en outil d'exclusion des pasteurs (Marty, 1993). La sécurité de l'accès aux ressources doit alors reposer sur des mécanismes de négociation et de médiation entre différents acteurs dont la parole sera à la fois entendue et reconnue. C'est sans doute là le défi majeur que doit relever la politique de décentralisation introduite actuellement dans les pays du Sahel.

Enfin, même si elle est bien menée, la sécurisation du foncier pastoral n'a de sens que si elle s'inscrit dans le contexte d'une nécessaire gestion des déséquilibres qui affectent le pasteur et son troupeau. La sécurité de l'accès aux ressources doit donc s'insérer dans un ensemble d'actions qui dépassent largement la question de l'accès aux ressources.

BIBLIOGRAPHIE

- Barral Henri, 1974, « Mobilité et cloisonnement chez les éleveurs du Nord de la Haute-Volta : les zones dites d'endodromie pastorale », Paris, Office de la Recherche Scientifique et Technique d'Outre-Mer (ORSTOM), *Cahiers ORSTOM, Série Sciences Humaines*, vol. XI, n° 2.
- Benoit Michel, 1984, *Le Séno Mango ne doit pas mourir. Pastoralisme, vie sauvage et protection au Sahel*, Paris, Office de la Recherche Scientifique et Technique d'Outre-Mer (ORSTOM), 143 pages.
- Bernus Edmond, 1988, « La représentation de l'espace chez des Touaregs du Sahel », Paris, *Revue Mappemonde*, n° 3, pp. 1-5.
- Bille J-C., 1974, « Recherches écologiques sur une savane sahélienne du Ferlo septentrional, Sénégal 1972, année sèche au Sahel », *La Terre et la Vie*, pp. 62-86.
- Bonfiglioli Angelo Maaliki, 1981, *Ngaynaaka : l'Élevage selon les WoDaaBe du Niger*, République du Niger, Ministère du Développement Rural, Projet Gestion des Pâturages, 164 pages.
- Boudet G., *La transhumance et la gestion de l'eau et des pâturages dans l'espace*, Paris, Institut d'Élevage et de Médecine Vétérinaire des Pays Tropicaux (IEMVT), 16 pages.
- Boudet G., Le rôle et les limites de la recherche dans l'amélioration de la gestion des parcours sahéliens, Colloque ORSTOM-CVRS, *Maîtrise de l'Espace agraire et développement en Afrique au sud du Sahara*, décembre 1978, 15 pages.
- Bourgeot André, 1986, « L'herbe et le glaive : de l'itinérance à l'errance (la notion de territoire chez les Touaregs) », in *Nomadisme, mobilité et flexibilité ?*, Paris, Office de la Recherche Scientifique et Technique d'Outre-Mer (ORSTOM), *Bulletin de Liaison* n° 8, pp. 145-160.
- Chapelle Jean, 1987, *Souvenirs du Sahel*, L'Harmattan, Collection Mémoires Africaines, Paris, 287 pages.
- Dupire Marguerite, 1975, Exploitation du sol, communautés résidentielles et organisation lignagère des pasteurs WoDaaBe (Niger), *Pastoralism in tropical Africa studies presented at the XIIIth International African Seminar, Niamey, December 1972*, Oxford University Press, pp. 322-337.

- Egg J. et al., 1974, *Analyse descriptive de la famine des années 1931 au Niger et implications méthodologiques*, Paris, Institut National de la Recherche Agronomique, 65 pages.
- Gallais Jean, 1984, *Hommes du Sahel*, Paris, Flammarion.
- Hardin Garrett, 1968, « The Tragedy of the Commons », *Science*, 162, pp. 1243-1248.
- Le Roy E., 1970, *Théorie, applications et exploitation d'une analyse matricielle des systèmes fonciers négro-africains*, Paris, Laboratoire d'Anthropologie Juridique, ronéo.
- Maikorema Zakari, 1985, « Contribution à l'histoire des population du sud-est nigérien : le cas du Mangari (XVI^e-XIX^e s.) », Niamey, *Études Nigériennes* n° 53, 256 pages.
- Marty André, 1989, *Terroirs, foncier et approche locale : quelques jalons*, Paris, Institut de Recherches et d'Applications des Méthodes de Développement (IRAM), document à diffusion limitée.
- Marty André, 1993, « La gestion des terroirs et les éleveurs un outil d'exclusion ou de négociation ? », *Revue Tiers-Monde*, t. XXXIV, n° 134, pp. 327-344.
- Milleville P., Combes J., Marchal S.-J., 1982, « Systèmes d'Élevage sahéliens de l'Oudalan, Étude de cas », Ouagadougou, Office de la Recherche Scientifique et Technique d'Outre-Mer (ORSTOM).
- Nomao Abdoulaye et Thébaud Brigitte, 1987, *L'aménagement de l'élevage dans le Département de Diffa : premier bilan des principaux systèmes de production et éléments d'intervention*, Niamey, Projet de Développement de l'Élevage dans le Niger Centre-Est, 320 pages.
- Sandford Stephen, 1983, *Management of Pastoral Development in the Third World*, Londres, John Wiley & Sons, 316 pages.
- Schmitz Jean, 1986, « L'État géomètre : les leydi des Peul du Fuuta Tooro (Sénégal) et du Maasina (Mali) », Paris, *Cahier d'Études africaines*, 103, XXVI-3, pp. 349-394.
- Thébaud Brigitte et Granry Eric, 1992, « Puits et espaces pastoraux – Diffa, Niger », *Le Développement Agricole au Sahel : terrains et innovations*, Montpellier, Centre de Coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement (CIRAD), pp. 237-280.
- Thébaud Brigitte, 1988, *Élevage et développement au Niger : quel avenir pour les éleveurs du Sahel ?*, Genève, Bureau International du Travail, 147 pages.
- Thébaud Brigitte, 1990, « Politiques d'hydraulique pastorale et gestion de l'espace au Sahel », Paris, Office de la Recherche Scientifique et Technique d'Outre Mer (ORSTOM), *Cahiers des Sciences Humaines* 26 (1-2), pp. 13-31

Western D., 1974, The Environment and Ecology of Pastoralists in Arid Savannahs, *Symposium on the Future of Traditional Primitive Societies*, Cambridge.